

## **Politique de Confidentialité**

La Société Civile Professionnelle "Joel BAI, Serge CONSTANT, Benoit PIERRARD et Damien GEGOUT, notaires associés", également dénommée Office Notarial Stanislas, ci-dessous dénommée "l'Office", est, au titre de ses activités et obligations légales, réglementaires et déontologiques, sensibilisée à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel des personnes en contact avec l'Office (dossiers gérés par l'office, missions confiées à l'office, prestations de services en relation avec l'office, rencontres professionnelles, candidatures, connexion au site internet de l'office, utilisation des data-room de la profession ou d'autres partenaires, utilisation des data-room utilisées par la clientèle de l'office, etc...) et a toujours mis en oeuvre une politique de discrétion générale et une politique de traitement des données conforme aux dispositions légales et réglementaires actuelles.

Le règlement général européen sur la protection des données personnelles numéro 2016-679 du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018, renforce et complète le dispositif légal et réglementaire en la matière et notamment celui issu de la Loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 et des textes subséquents.

Dans ce cadre, l'Office Notarial Stanislas a mis en oeuvre de nouvelles mesures afin de renforcer la protection des données personnelles des personnes concernées et s'oblige à fournir toutes les preuves de conformité qui peuvent être exigées par la ou les autorités de contrôle.

Cette politique de protection des données personnelles a pour objet d'informer, de manière transparente et complète, les personnes concernées:

- sur la méthode dont l'Office collecte, traite, conserve et utilise les données à caractère personnel les concernant;
- sur les moyens dont ces personnes disposent pour contrôler cette utilisation des données et pour exercer leurs droits.

### **DEFINITION DE LA DONNEE PERSONNELLE**

La "donnée personnelle" correspond à toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, grâce à son identité physique, physiologique, économique, culturelle ou sociale.

L'Office est amené à détenir des données d'identification, des données de contact, des données de coordonnées, des données concernant la vie personnelle, des données concernant la vie professionnelle, des données concernant la connexion informatique, des données concernant la localisation par satellite et des données financières.

L'Office s'oblige à respecter la réglementation susvisée concernant l'ensemble de ces données et notamment celles présentant un caractère particulièrement sensible.

### **LES METHODES DE COLLECTE DE LA DONNEE PERSONNELLE**

L'Office recueille des données personnelles dans le cadre des dossiers gérés par l'Office, des missions confiées à l'office, des prestations de services en relation avec l'Office, des rencontres

professionnelles, des candidatures, des connexions au site internet de l'Office, de l'utilisation des data-room de la profession, de l'utilisation des data-room utilisées par la clientèle de l'Office, etc...

Les données personnelles sont les données fournies au moyen de formulaires provenant de l'Office ou les données fournies suite aux demandes de renseignements provenant de l'Office, sur support papier, sur support dématérialisé, voire par contact téléphonique ou contact de type SMS.

L'Office ne collecte que les données nécessaires à la bonne gestion des dossiers et aux missions qui lui sont confiées. L'Office met en oeuvre sa politique de protection des données personnelles dès qu'une donnée lui est transmise, quel que soit le mode ou support de transmission.

L'Office ne collecte que les données et informations nécessaires au regard des dossiers et missions confiés. Les données personnelles peuvent être collectées:

- soit sur support papier, dans les locaux de l'Office;
- soit sous forme numérique, dans les serveurs de l'Office, que ce soient ceux présents physiquement dans les locaux de l'Office, ou ceux situés chez le prestataire de service en charge de l'hébergement de tout ou partie de l'infrastructure informatique, ou ceux situés à l'Association pour le Développement du Service Notarial, ou ceux situés chez le prestataire de service du Portail REAL (géré sous l'autorité du Conseil Supérieur du Notariat).

### **LA FINALITE DU TRAITEMENT D'UNE DONNEE PERSONNELLE**

La donnée personnelle est collectée pour une finalité spécifique, déterminée et légitime au regard:

- du traitement de dossiers, de missions, etc...
- de la demande d'informations sur l'Office;
- de raisons d'ordre administratif, voire de toute autre nécessité imposée par la législation en vigueur;
- de la participation à des actions de communication et d'information juridiques;
- de l'organisation d'évènements et de conférences;
- de l'organisation d'enquêtes de satisfaction, d'analyses statistiques dans le but d'améliorer le service à la clientèle, ainsi que la connaissance de la clientèle de l'Office et de ses prospects;
- du traitement d'une candidature à un poste au sein de l'Office.

### **LES CONDITIONS DE TRAITEMENT D'UNE DONNEE PERSONNELLE**

Une donnée personnelle fait l'objet d'un traitement par l'Office dans les seuls cas suivants, s'il est autorisé par les dispositions légales et réglementaires, dans le cadre de la seule activité de l'Office, et dans l'hypothèse où la personne concernée a manifesté un consentement libre, éclairé et non équivoque concernant l'utilisation de ses données personnelles, savoir:

- nécessité liée à l'exécution d'un contrat, aux démarches pré-contractuelles (prise en charge du dossier, partage d'informations relatives au dossier, dossier de candidature, etc...)
- nécessité liée à l'existence d'obligations légales ou réglementaires ou déontologiques s'imposant à l'Office, en ce compris les règles en matière de lutte contre la fraude, le blanchiment et le terrorisme.
- nécessité liée aux mesures de sécurité du site et aux mesures de sécurité informatique, aux contraintes techniques, technologiques et informatiques, aux contraintes liées au changement de prestataires de services.

Toute donnée personnelle concernant un mineur de moins de dix huit (18) ans nécessite que le consentement doit être sollicité et obtenu auprès du titulaire de la responsabilité parentale.

### **LES DESTINATAIRES DE DONNEES PERSONNELLES**

Seuls les notaires associés, notaires salariés et tous les collaborateurs de l'Office, voire toutes autres personnes dûment habilitées par l'Office, peuvent accéder aux données personnelles: ces données personnelles ont un caractère confidentiel.

De même, les organes chargés d'une mission de contrôle ou d'inspection dans le cadre de la réglementation gouvernant le fonctionnement et la surveillance des offices notariaux peuvent également avoir accès à ces données personnelles.

Enfin, tous les tiers habilités, dans le cadre de l'activité professionnelle de l'Office, dans le cadre de l'équipement informatique et téléphonique de l'office et dans le cadre des obligations ordinaires de l'office, peuvent également avoir accès à ces données personnelles.

Des prestataires de service peuvent également être amenés à traiter ponctuellement des données personnelles dans le cadre de la stricte réalisation de prestations confiées par l'Office à ces prestataires: ces prestataires sont également tenus par une obligation de confidentialité.

L'Office ne recourt qu'à des prestataires dont les sièges sociaux sont situés sur le territoire de l'Union Européenne.

### **LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

L'Office est particulièrement vigilant sur la protection et la sécurisation des données personnelles afin d'assurer un niveau de protection et de confidentialité maximal et d'empêcher que ces données soient déformées, endommagées, détruites ou divulguées à des tiers non autorisés.

L'Office met en place des mesures techniques et d'organisation interne de manière à assurer ce niveau de protection et de confidentialité maximal, le tout conformément aux prescriptions légales et réglementaires en la matière.

Cependant, aucune transmission ou aucun stockage de données n'est jamais totalement sécurisé.

Aussi, l'Office Notarial Stanislas, malgré son haut degré d'exigence en la matière:

- ne peut garantir de manière infaillible la sécurité de l'information transmise ou stockée sur les serveurs d'hébergement internes ou externes,
- ne peut être tenu pour responsable des conséquences financières et juridiques pouvant en découler;
- ne peut être tenu pour responsable d'un quelconque vol de données.

Lorsque la divulgation de données personnelles à des tiers est nécessaire et/ou autorisée, l'Office:

- s'assure que ces tiers garantissent aux données personnelles concernées le même niveau de protection et de sécurisation que celui offert par l'Office Notarial Stanislas.
- s'efforce d'obtenir de ces tiers que les données soient exclusivement traitées en vue des finalités poursuivies, et avec le niveau de confidentialité, de protection et de sécurité requis.

Conformément à la réglementation en vigueur, si l'Office constate une atteinte avérée aux données personnelles susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées, l'Office s'engage à communiquer cette violation à l'autorité de contrôle compétente et à la révéler aux personnes concernées dans l'hypothèse où cette révélation est exigée par la réglementation en la matière.

### **LA DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES**

L'Office doit pouvoir conserver les données personnelles le temps nécessaire à l'accomplissement des finalités poursuivies, sous réserve des durées légales d'archivage, des obligations de conservation de certaines données, voire d'obligations de conservation de l'anonymat. Les durées de conservation sont les suivantes:

- a)** Pour les données personnelles des clients, prospects, partenaires d'affaires: pendant la durée d'activité de l'utilisateur, et 30 ans à compter du dernier contact ou de l'archivage informatique de son dossier.

- b) Pour les données personnelles de connexion à un site internet de l'Office, voire de connexion à une data-room d'un site partenaire: 10 ans à compter de la dernière connexion.
- c) Pour les données personnelles des candidats à l'embauche au sein de l'Office: durée nécessaire au traitement du dossier et, en cas d'issue négative, 3 ans à compter du dernier contact.

## **LES DROITS DES TITULAIRES DES DONNEES PERSONNELLES**

### **1.- Droit d'accès et de communication aux données personnelles**

Le titulaire de données personnelles traitées par l'Office a le droit d'accès aux données personnelles qui le concernent.

Compte tenu des obligations de sécurité et de confidentialité qui incombent à l'Office, la demande d'un titulaire sera traitée sous réserve qu'il formule sa demande par voie postale et qu'il rapporte la preuve de son identité en produisant une copie de sa carte nationale d'identité ou de son passeport, en cours de validité, ladite copie devant être revêtue d'une signature manuscrite et non électronique.

### **2.- Droit de rectification et de suppression des données personnelles**

La réglementation en la matière autorise le titulaire à demander la rectification, la mise à jour, le verrouillage ou encore l'effacement de données personnelles qui peuvent s'avérer inexacts, erronées ou obsolètes.

En outre, le titulaire peut définir des directives générales et particulières relatives au sort des données à caractère personnel après son décès. Le cas échéant, les héritiers du titulaire défunt peuvent exiger que l'Office prenne en considération le décès de leur proche et/ou procède aux mises à jour nécessaires.

De plus, sous réserve d'un intérêt légitime ou des dispositions légales imposant à l'Office de conserver ses données personnelles, le titulaire a le droit de demander à l'Office de procéder à l'effacement, dans les meilleurs délais, des données personnelles lorsque l'un des motifs suivants existe:

- les données personnelles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées;
- le titulaire souhaite retirer son consentement sur le traitement de ses données personnelles et il n'existe aucun autre fondement justifiant le maintien du traitement;
- le titulaire établit que ses données personnelles ont fait l'objet d'un traitement illicite;
- le titulaire justifie que ses données personnelles peuvent être effacées en vertu d'une obligation légale.

### **3.- Droit de retrait du consentement au traitement des données personnelles**

Dans la mesure où l'Office traite les données personnelles sur la base du consentement de son titulaire, ce dernier peut retirer son consentement à tout moment.

Ce droit de retrait devra s'exercer soit par l'envoi par le titulaire d'une lettre recommandée avec accusé de réception au siège de l'Office, soit par une notification par voie extra-judiciaire au siège de l'Office. Ladite notification, qu'elle qu'en soit la forme, doit exprimer de manière non équivoque le retrait du consentement du titulaire.

Conformément aux dispositions applicables en la matière, le retrait du consentement du titulaire ne vaut que pour l'avenir et ne remet pas en cause la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

### **4.- Droit d'opposition au traitement des données personnelles**

Le titulaire peut exercer un droit d'opposition à l'utilisation de ses données personnelles:

- si l'exercice de ce droit est fondé sur des motifs légitimes;
- si l'exercice de ce droit vise à faire obstacle à ce que les données recueillies soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

## **5.- Délégué à la protection des données**

L'Office Notarial Stanislas a désigné, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière, un délégué à la protection des données:

CIL.NOT, entité du Groupe ADSN

SASU au capital de 100.000,00 euros - 95, avenue des Logissons - 13107 VENELLES CEDEX - RCS AIX EN PROVENCE 793.219.858 - Tél.0800306212 - Télécopieur 0442544242 - mail: [cil@notaires.fr](mailto:cil@notaires.fr) - <http://groupeadsn.notaires.fr>

## **6.- Exercice des droits**

Pour toute question relative à la présente politique de confidentialité ou à l'exercice des droits ci-dessus mentionnés, un courrier ou un courriel peut être adressé au délégué à la protection des données ci-dessus dénommé.

## **POLITIQUE RELATIVE AUX COOKIES**

Lors de connexions sur le site internet de l'Office, voire de connexions sur les sites de data-room de partenaires de l'office, des informations relatives à la navigation sont susceptibles d'être enregistrées dans des fichiers informatiques dénommés "cookies".

L'Office, en tant qu'éditeur de son site internet, les sites partenaires en tant qu'éditeurs de leurs data-room, peuvent procéder à l'implantation de "cookies" sur le disque dur du terminal (ordinateur, modem, tablette, mobile, etc...) de l'utilisateur afin de garantir à ce dernier une navigation fluide et optimale.

Les "cookies" sont des fichiers de taille limitée qui permettent la reconnaissance des terminaux de l'utilisateur afin d'améliorer le service fourni. Les informations recueillies par le biais des "cookies" ne permettent, d'aucune façon, d'identifier nominativement l'utilisateur. Aucune de ces informations ne fait l'objet de communication auprès de tiers sauf lorsque l'Office:

- a obtenu le consentement préalable de l'utilisateur;
- a été requis par la loi;
- a été requis par une décision judiciaire ou administrative.

Chaque système de navigation Internet possède ses propres paramètres de gestion des "cookies". Pour de plus amples informations concernant les outils en matière de "cookies", il y a lieu de consulter le site internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/cookies-les-outils-pour-les-maitriser>